

MESSAGE DES AUTORITES

PREFACE

Sous l'impulsion de la législation fédérale, les communes suisses se sont vues dans l'obligation d'établir un plan directeur de leur aménagement futur.

Se projeter vers l'avenir n'est pas toujours aussi simple qu'il n'y paraît dans la mesure où il faut concilier des attentes qui ne rejoignent pas systématiquement les lois en vigueur. Dans notre commune, cette réalité prend une ampleur supplémentaire étant donné son bourg médiéval caractère unique associé à un environnement d'une très grande qualité. Néanmoins, nous observons au quotidien une attente grandissante de la part de nos habitants d'Hermance et de sa région des exigences toujours plus élevées. Qu'il s'agisse de l'élargissement des prestations offertes ou du renforcement de la qualité de vie, nous nous devons de fixer un cadre de développement susceptible, dans la mesure du possible, de concilier des objectifs souvent antagonistes.

Cette étude couvre l'ensemble des objets qui nécessiteront dans un avenir plus ou moins proche une prise de position de la part de la commune et autorités cantonales. Vous pourrez à la lecture des fiches de recommandations entrevoir la direction retenue pour les zones et objets concernés.

Nous avons également souhaité que cette étude montre une claire volonté de ne pas seulement se limiter à une image figée, mais de se donner véritablement une vision d'avenir pour notre commune. La préoccupation d'offrir des logements accessibles aux jeunes de la commune n'a pas trouvé de réponse unique, mais elle demeure une réflexion permanente sans solution "miracle" dans l'immédiat.

Un travail conséquent et de longue haleine a été nécessaire pour parvenir à ce résultat de grande qualité. Nos remerciements s'adressent aux architectes ainsi qu'aux conseillers municipaux qui se sont engagés sans compter pour terminer cette étude. Nous espérons sincèrement que cette étude constitue un fil conducteur où chacun pourra se reconnaître sur le bien fondé des options retenues.

Le respect de ce nouveau plan directeur constituera un gage pour conserver une commune et un village aux qualités enviées.

Le Maire de la commune d'Hermance
Bernard Laperrousaz

